

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## **DNCA SERENITE PLUS**

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

## **L'objectif de gestion**

L'objectif de gestion du Fonds est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

## **Stratégie d'investissement**

La stratégie d'investissement du fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées.

Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes: (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la duration modifiée et du risque de crédit global du fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.

L'univers d'investissement est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net; OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net; actions de toute capitalisation (directement ou via la détention ou la conversion d'obligations convertibles) jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.

Le fonds peut recourir à des contingent convertibles bonds ("Coco bonds") dans la limite de 10% de l'actif net.

Jusqu'à 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des instruments financiers à terme (exemples: options, futures, swap de taux simple) à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, et à des titres intégrant des dérivés (exemple: obligations convertibles) à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux et au risque action, sans recherche de surexposition.

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances et pour le calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres comportant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

# COMMENTAIRE DE GESTION

## Point sur l'exercice écoulé

Après une première moitié d'année 2022 historiquement difficile pour les marchés obligataires, la seconde partie était dans cette même tendance, et la première partie de l'année 2023, bien que relativement plus calme, voit se poursuivre la hausse des taux, bien rythmée par la Banque centrale européenne. Cette dernière ajuste ses taux directeurs à la hausse lors de chacune de ses 8 réunions, et les marchés anticipent progressivement de plus en plus une inflation plus élevée pour les mois à venir. Une courte période de stress sur le secteur bancaire marque le mois de mars, avec les difficultés rencontrées par quelques banques régionales américaines et la reprise précipitée de Crédit Suisse par UBS.

En zone euro, le taux à 5 ans de l'Etat allemand débute l'exercice à 1,1% pour le terminer à 2,6%, avec une volatilité importante sur la période. L'Euribor 3 mois, qui reflète davantage la politique monétaire, passe de -0,2% à 3,6%, une progression quasiment jamais vue. Enfin, les « spreads » de crédit, également sujet à une volatilité importante, baissent significativement sur la période, reflet d'une récession annoncée qui tarde à se manifester.

Sur l'exercice, DNCA Sérénité Plus affiche une performance :

- Part C : +2,25 %
- Part I : +2,50 %
- Part N : +2,41 %
- Part S : +3,69 %

contre -1,42 % pour son indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year calculé coupons réinvestis.

## Les performances passées ne préjugent en rien de performances futures.

Sur l'exercice, nous retrouvons parmi les meilleurs contributeurs les obligations *IHO Verwaltungs 2025*, *Vodafone hybride call 2023*, *EDF hybride call 2024*, *Ford Motor Credit 2023* et *Nexi 2024*. À l'inverse, les obligations *Deutsche PBB 2027*, *GN Store Nord 2024*, *France indexée inflation 2024*, *BBVA 2026* et *Italie indexée inflation 2026* ont été les moins bons contributeurs.

Parmi les principaux mouvements opérés au cours de l'exercice, nous pouvons noter les investissements en *Adidas convertible 2023*, *BBVA 2026*, *BNP Paribas 2027*, *Caixabank 2029*. A l'inverse, les lignes *Barclays Tier 2 call 2028*, *Banco BPM Tier 2 call 2027*, *Danone hybride call 2023*, *Enel hybride call 2023* ont été remboursées lors de la première date prévue par l'émetteur, *Banca Ifis 2023* amortie à son échéance, quand *BNP 2024* est cédée.

Le niveau des liquidités dans le portefeuille (y compris les OPCVM monétaires) s'élève en fin d'exercice à 10,4 % du portefeuille et l'actif net s'établit à 636 millions d'euros.

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	566 184 900,89
Cessions	448 972 632,78

### Intégration de critères extra-financiers

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"<sup>1</sup>. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et aux sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, le fonds pratique une gestion ISR en ligne avec les contraintes du Label français ISR ainsi que de l'ensemble des exigences de la réglementation européenne en fonction de la classification du fonds.

Au regard des nombreuses contraintes imposées, l'ensemble des détails liés à la réglementation SFDR/Taxonomie est disponible dans l'annexe précontractuelle du prospectus et dans le reporting contractuel joint au présent rapport.

### Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.

---

<sup>1</sup> « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.



### RESPONSABILITÉ ACTIONNAIRE

- Respect des actionnaires Minoritaires
- Indépendance du Conseil et des comités
- Risques comptables
- Qualité du management
- Rémunération du CEO
- Qualité de la communication financière



### RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Management Environnemental
- Régulation et certification
- Politique climat et efficacité énergétique
- Impact biodiversité et externalités



### RESPONSABILITÉ SOCIALE

- Culture d'entreprise et gestion RH
- Climat social et conditions de travail
- Santé et sécurité
- Attractivité et Recrutement
- Formation et gestion des Carrières
- Promotion de la diversité



### RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- Qualité, sécurité et traçabilité produits
- Gestion de la supply chain
- Respect des communautés locales et droits humains
- Capacité d'innovation
- Satisfaction client
- Protection des données personnelles
- Corruption et éthiques des Affaires
- Cohérence fiscale

Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

### Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore les investissements industriels.

Le fonds a une contrainte concernant l'exposition de transition durable dans le processus d'investissement. Le fonds doit investir en partie dans des sociétés qui ont une exposition aux activités suivantes :



### TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

- Inclusion des seniors
- Inclusion des populations émergentes (BoP)
- Accès à l'éducation
- Accès au logement, confort
- Sécurité
- Transport public, régulation du trafic
- Services à la personne



### TRANSITION MÉDICALE

- Alimentation saine, sport
- Diagnostics médicaux
- Lutte contre les maladies endémiques
- Soins à la personne
- Robotisation médicale
- Accès aux soins (BoP)
- Médecine et recherche médicale de pointe



### TRANSITION ÉCONOMIQUE

- Développement des infrastructures
- Digitalisation échanges
- Certification, qualité, traçabilité des produits
- Logistique performante
- Tourisme durable
- Accès à la connectivité
- Transparence et sécurité des flux
- Accès serv. financiers



### TRANSITION MODE DE VIE

- Allongement du cycle de vie des produits
- Eco-conception
- Efficacité de l'appareil productif
- Economie circulaire
- Consommation collaborative
- Dématérialisation
- Intelligence artificielle
- Mobilité durable



### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Stockage de l'énergie
- Energies renouvelables
- Efficacité énergétique
- Traitement de l'eau
- Valorisation des déchets
- Biodiversité
- Agriculture durable
- Mobilité écologique

## Perspectives pour le prochain exercice

Le marché obligataire en zone euro s'est progressivement ajusté pour prendre mieux en compte le risque d'une inflation plus importante et plus structurelle. Il reste néanmoins des incertitudes sur l'attitude de la Banque centrale européenne quant aux mouvements de taux directeurs, et par extension, de taux courts et moyen terme sur le marché. La sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille a été légèrement réhaussée mais reste relativement faible, elle évoluera en fonction de ces anticipations d'inflation et de taux. Sur le crédit, le focus est porté sur la valorisation et sont encore préférées les sociétés au bilan solide et dont l'équilibre financier ne dépend pas des taux d'intérêts. La génération de « cashflows » opérationnels doit permettre d'envisager une période où la croissance est plus vacillante et d'absorber une hausse importante des frais financiers liés à la hausse des taux.

## Informations complémentaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il prévoit une proportion minimale d'investissements durables de 20%.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières sont détaillées dans la rubrique ISR sur le site internet de la société de gestion ([www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com)).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication

d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.

## **Loi Energie-Climat Rapport article 29**

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la société de gestion met à disposition des investisseurs au sein du document « *Rapport 2022 Article 29 de la loi énergie climat* » les informations relatives :

- à leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;
- aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce reporting est publié une fois par an et est disponible sur le site internet de la société de gestion

[www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) dans la rubrique « Nos Expertises / Investissement Socialement

Responsable ».

## Annexe 4 RTS SFDR / Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8

**Dénomination du produit :** DNCA Sérénité Plus

**Identifiant d'entité juridique :** 9895000CUPKHA77F4286

*Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.*

### Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 58,17% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE pour 23,12%</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social pour 35,05%</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du fonds s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le fonds a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement fondé sur le *stock picking* a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche « *best in universe* » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et de sélection des titres a tenu compte d'une notation interne liée à la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays grâce à une analyse extra-financière au moyen d'un outil propriétaire avec une approche méthodologique par notation minimale.

Le fonds n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le fonds.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par le fonds pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le fonds est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO2/M\$ investi) du portefeuille du fonds.
- Intensité carbone : (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille du fonds.
- La proportion du portefeuille du fonds investi dans la liste des « *worst offenders* » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés au 30/06/2023	
Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité
Note Responsabilité ABA	4,9/10
Exposition à la transition vers une économie durable	14,60% du CA
% Exposition aux ODD	14,60% du CA
Empreinte carbone (tonne de CO2/M\$ investi)	189
Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus)	65
% dans la liste des « <i>worst offenders</i> »	0%

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés étaient les suivants :

- L'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : un modèle dédié à la notation des émetteurs publics basé sur 4 piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.
- Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » basé sur le mix énergétique et son évolution, l'intensité carbone et le stock de ressources.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO2/M\$ investi) du portefeuille du fonds.
- Intensité carbone : (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille du fonds.

- La proportion du portefeuille dans les normes internationales offensives sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics au 30/06/2023		
Indicateurs de durabilité		Performance des indicateurs de durabilité
Notation ABA publique		4,9/10
Profil « Climat » / Mix Energétique	Bio & déchets	9,55%
	Charbon	3,69%
	Pétrole brut & GNL	32,43%
	Géothermie	2,54%
	Hydraulique	2,52%
	Gaz naturel	35,74%
	Nucléaire	10,26%
	Tourbe	0,00%
	Renouvelable	3,27%
Empreinte carbone (tonne de CO2/M\$ investi)		Les données relatives à l'empreinte carbone seront accessibles via les rapports clients, puisque ces informations seront incluses dans tous les rapports publiés mensuellement.
Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus)		95,1
% dans les normes internationales offensives		0,00%

- ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du fonds étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les incidences négatives de l'activité des émetteurs sur les objectifs environnementaux et sociaux ont été directement intégrées à la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA (intégrant les principales incidences négatives pouvant entraîner une dégradation de la notation ABA en dessous du minimum). En plus de l'intégration des principales incidences négatives dans la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA, DNCA Finance avait mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité et une trajectoire climat.

Dans ce contexte, la société de gestion a mis en place une politique d'exclusion :

- Charbon thermique et hydrocarbures non conventionnels
- Armements controversés
- Non-respect du pacte mondial des Nations Unies : émetteurs en anomalies sévères avec les principes du pacte mondiale des Nations Unies et intégrés dans la liste des « *worst offenders* » tenue par la société de gestion et exclus de tous les portefeuilles de la société de gestion.

Au 30 juin 2023, aucune violation n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Armes controversées).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA. Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « *Worst Offenders* » après analyse interne.

L'approche interne décrite ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « *Worst Offender* », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

1. Extraire les sociétés avec des alertes « *Norms based* »,
2. Filtrer les sociétés non pertinentes,
3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable,
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « *Worst Offender* ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le fonds a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise.
- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO2, intensité de CO2, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Pour les émetteurs publics, le fonds a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principales incidences négatives a été intégrée à la notation pays.
- La société de gestion a mis en place une politique de la gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer les contributions au changement climatique (émission de CO2, intensité carbone, températures implicites) et les problématiques sociales (pays soumis à des violations des droits sociaux, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen de corruption).

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence (06/2023).



## Quelles ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements du portefeuille, au 30 juin 2023 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs sous gestion	Pays
Intesa Sanpaolo SpA	Banques	4,86%	Italie
CaixaBank SA	Banques	4,71%	Espagne
Banco Santander SA	Banques	3,43%	Espagne
Ford Motor Credit Co LLC	Automobiles et Pièces	2,91%	États-Unis d'Amérique
UBS Group AG	Services Financiers	2,76%	Suisse
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	Gouvernemental	2,55%	Italie
KBC Group NV	Banques	2,37%	Belgique
Banco de Sabadell SA	Banques	2,23%	Espagne
Traton Finance Luxembourg SA	Automobiles et Pièces	2,03%	Allemagne
FCA Bank SpA/Ireland	Services Financiers	1,88%	Italie
iliad SA	Télécommunications	1,85%	France
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Banques	1,77%	Espagne
Renault SA	Automobiles et Pièces	1,76%	France
BNP Paribas SA	Banques	1,70%	France
adidas AG	Produits et Services de Consommation	1,68%	Allemagne

La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.

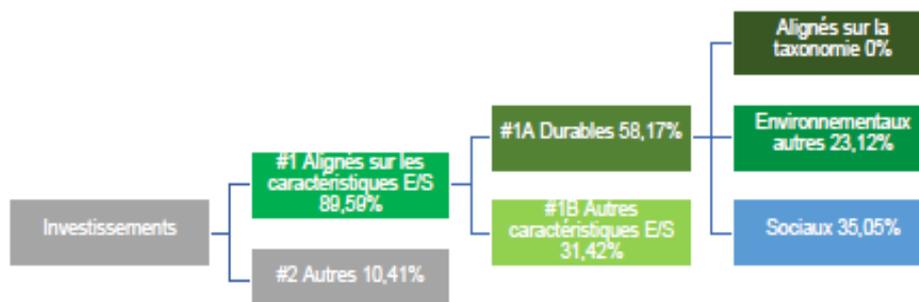


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 30 juin 2023, le fonds a investi 89,59% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 58,17% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

### • Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteurs	% d'actifs
Automobiles et Pièces	8,78%
Banques	32,84%
Ressources de base	0,82%
Produits chimiques	2,73%
Construction et Matériaux	1,97%
Produits et Services de Consommation	6,38%
Energie	2,30%
Services Financiers	7,51%
Gouvernemental	3,74%
Soins de Santé	1,87%
Biens et Services Industriels	6,38%
Médias	0,68%
Immobilier	0,25%
Technologie	2,90%
Télécommunications	4,70%
Voyages et Loisirs	1,94%
Utilitaires (services publics)	3,83%

La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitroies sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Les données disponibles à ce jour, provenant des entreprises, ne sont pas encore complètes, exhaustives et fiables. DNCA Finance publiera les investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE dès que ces données seront disponibles avec le niveau de qualité approprié.

• **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Non applicable

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

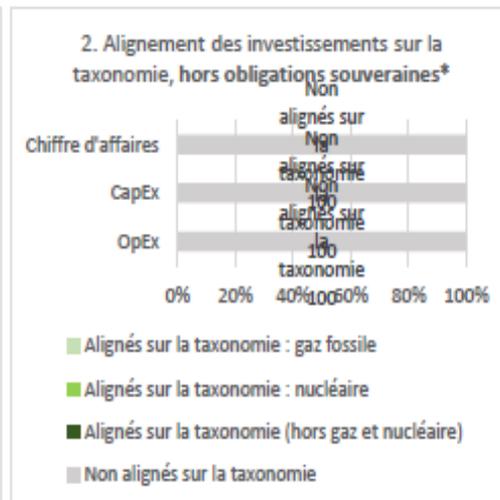
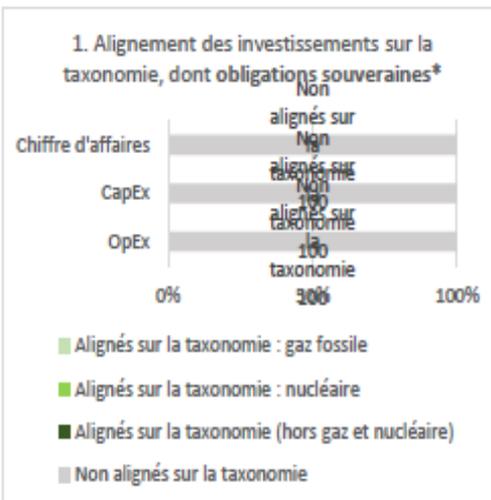
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 23,12%.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social était de 35,05%.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "#2 Autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales

minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du fonds ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- Calibrage de la duration modifiée et du risque de crédit global du Fonds et du niveau de trésorerie en fonction de l'analyse de l'environnement macroéconomique et des taux d'intérêt ;
- L'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

En outre, DNCA Finance a mis en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou qui ont une politique et des actions défavorables en ce qui concerne le changement climatique. Le rapport d'engagement de DNCA peut être consulté [ici](#).

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement

(« *worst offenders* »). DNCA Finance participe également à des **initiatives collectives** d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la *Task force on Climate related Financial Disclosure* (TCFD) et la *Task-force on Nature related Financial Disclosure* (TNFD).

Les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion du fonds (notation ABA, gestion des exclusions, gestion des risques en matière de durabilité, gestion des incidences négatives, etc.) sont inclus dans le plan de contrôle interne de la société de gestion, et à ce titre font l'objet d'un contrôle effectif de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second niveau (Contrôle Interne et Conformité).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

# RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2023

## **DNCA SERENITE PLUS**

## INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

s'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF (en l'occurrence cette information est disponible sur le site internet de la société <http://www.dncainvestments.com>).

### **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de la société : <http://www.dnca-investments.com>

### **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## Information sur la rémunération

La politique de rémunération mise en oeuvre par DNCA Finance et succursales prend en compte les dispositions issues de la Directive UCITS V et de la Directive AIFM ainsi que les dispositions communes rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion en matière de politiques de rémunération.

Elle s'applique à l'ensemble des entités du groupe DNCA Finance sauf dispositions locales. Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de Surveillance, de la Direction ni de tout autre membre du personnel de DNCA Finance et de ses succursales à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de DNCA Finance.

Des informations sur la politique de rémunération de DNCA Finance peuvent être obtenues gratuitement sur le site internet [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) ou sur simple demande au siège de la société de gestion.

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 51,5 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 14,5 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 37 millions d'euros :
  - dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 16,5 millions d'euros ;
  - dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 20,5 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2022 a été de 166.

## Evènements intervenus au cours de la période

01/07/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'objectif de gestion

01/07/2022 Caractéristiques de gestion : Changement d'indicateur passant de FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 ans à Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans

01/07/2022 Frais : Mise à jour du paragraphe descriptif relatif à la commission de surperformance, afin de prendre en compte les dernières orientations de l'ESMA

01/07/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe relatif au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie

01/07/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe relatif au règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure ( SFDR ) applicable depuis le 10 mars 2021. Le fonds relève de l'article 8

La mise à jour de la stratégie d'investissement avec l'intégration de critères extra-financiers au regard de la position-recommandation 2020-03 de l'AMF ;

01/07/2022 Caractéristiques parts (hors frais) : Ajout d'un paragraphe relatif aux Règlements UE N° 833/2014 et 398/2022. La souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre

01/01/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place des informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852



61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## **FCP DNCA SERENITE PLUS**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2023

## FCP DNCA SERENITE PLUS

19, Place Vendôme  
75001 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP DNCA SERENITE PLUS,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) DNCA SERENITE PLUS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*

Bertrand DESPORTES

## BILAN ACTIF

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>632 252 072,73</b>	<b>509 478 095,49</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>3 723 348,20</b>	<b>4 455 124,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 723 348,20	4 455 124,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>547 702 727,81</b>	<b>439 778 493,42</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	547 702 727,81	439 778 493,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>18 637 511,23</b>	<b>27 994 537,97</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	18 637 511,23	27 994 537,97
Titres de créances négociables	18 637 511,23	27 994 537,97
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>62 188 485,49</b>	<b>37 244 140,10</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	62 188 485,49	37 244 140,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>5 800,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	5 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>3 626 170,80</b>	<b>181 014,66</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	3 626 170,80	181 014,66
<b>Comptes financiers</b>	<b>13 023 901,92</b>	<b>3 610 205,66</b>
<b>Liquidités</b>	<b>13 023 901,92</b>	<b>3 610 205,66</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>648 902 145,45</b>	<b>513 269 315,81</b>

## BILAN PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	635 585 851,87	500 027 618,43
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-8 345 660,23	-261 729,22
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	9 043 190,59	11 828 130,55
<b>Total des capitaux propres</b>	636 283 382,23	511 594 019,76
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	5 800,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	5 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	5 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	12 618 763,22	1 669 496,05
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	12 618 763,22	1 669 496,05
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	648 902 145,45	513 269 315,81

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBMU2F00002 BOBL-EUX 0922	0,00	14 406 040,00
FGBLU1F00002 BUND-EUX 0921	0,00	0,00
FGBMU1F00002 BOBL-EUX 0921	0,00	0,00
Total Taux	0,00	14 406 040,00
Total Contrats futures	0,00	14 406 040,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	14 406 040,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>14 406 040,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	69 360,00	215 300,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	15 694 526,87	12 336 274,38
Produits sur titres de créances	16 451,80	67 102,78
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>15 780 338,67</b>	<b>12 618 677,16</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 265,63	30 037,34
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 265,63</b>	<b>30 037,34</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>15 775 073,04</b>	<b>12 588 639,82</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	7 420 513,39	2 019 886,03
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>8 354 559,65</b>	<b>10 568 753,79</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	688 630,94	1 259 376,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>9 043 190,59</b>	<b>11 828 130,55</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010986315	0,7 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0010986323	0,4 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
N	FR0013458783	0,5 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
S	FR0014007N81	0,2 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010986315	Néant
I	FR0010986323	Néant
N	FR0013458783	Néant
S	FR0014007N81	Néant

## Commission de surperformance

### Part FR0010986315 C

20% TTC de la performance positive du FCP au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year.

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

### **Part FR0010986323 I**

20% TTC de la surperformance positive du FCP comparée au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year.

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

### **Part FR0013458783 N**

20% TTC de la surperformance positive du FCP comparée au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year.

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

#### **Part FR0014007N81 S**

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

#### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, droits, bons de souscription : Marché Euronext Paris : 0,025% max TTC minimum 20 € TTC Marché Etranger : 0,025% max TTC minimum 40 € TTC  TCN, BT, Produits de Taux : Commission fixe maximum de 40 € TTC  Pour les Marchés à Terme : Futures EUREX: 2,00€ TTC par lot Options EUREX : 0,40% TTC Minimum 7 € TTC  S/R OPC : 180 € TTC maximum  Prélèvement sur chaque transaction		100%	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
  - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
  - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

#### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## Description des garanties reçues ou données

### Garantie reçue :

Néant

### Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et d'opérations d'acquisitions temporaires de titres, le fonds peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et en espèces et en titres pour les opérations d'acquisitions temporaires de titres.

Toute garantie financière donnée ou reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent,
- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment,
- Evaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit,
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit,
- Placement de garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat en haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaire court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaire court terme »).
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini par la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas,
- L'exposition à un émetteur donné ne peut excéder 20% de l'actif net,

- Conservation : les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières,

- Interdiction de réutilisation : les garanties financières autres que les espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

### **Informations complémentaires**

Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les rémunérations perçues à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises au FCP.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>511 594 019,76</b>	<b>432 747 352,58</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	274 885 014,78	223 826 273,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-164 142 062,34	-131 893 065,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	873 121,51	2 669 126,22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 643 640,36	-4 177 936,67
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 731 758,07	1 572 693,29
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-455 953,24	-246 630,00
Frais de transaction	-51 737,38	-88 050,58
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	13 144 101,78	-23 434 377,77
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-6 014 354,59</i>	<i>-19 158 456,37</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-19 158 456,37</i>	<i>4 275 921,40</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-5 800,00	49 880,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>5 800,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>5 800,00</i>	<i>-44 080,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 354 559,65	10 568 753,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>636 283 382,23</b>	<b>511 594 019,76</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	358 023 496,32	56,27
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	49 006 913,37	7,70
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	42 387 906,15	6,66
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	8 598 368,61	1,35
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	89 686 043,36	14,10
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>547 702 727,81</b>	<b>86,08</b>
<b>Titres de créances</b>		
Bons du Trésor	18 637 511,23	2,93
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>18 637 511,23</b>	<b>2,93</b>
<b>Operations contractuelles a l'achat</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Cessions</b>		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a la vente</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	493 009 447,68	77,48	0,00	0,00	54 693 280,13	8,60	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	18 637 511,23	2,93	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	13 023 901,92	2,05	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	25 213 713,28	3,96	137 168 058,25	21,56	231 537 934,32	36,39	36 790 805,70	5,78	116 992 216,26	18,39
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	16 228 594,74	2,55	2 408 916,49	0,38	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 023 901,92	2,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>30/06/2023</b>
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>30/06/2023</b>
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	<b>ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>30/06/2022</b>
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>62 188 485,49</b>
	FR0010885236	OST.SRI MON.P.IC4D	62 188 485,49
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>62 188 485,49</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	9 043 190,59	11 828 130,55
<b>Total</b>	<b>9 043 190,59</b>	<b>11 828 130,55</b>

	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	401 230,19	885 427,94
<b>Total</b>	<b>401 230,19</b>	<b>885 427,94</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
<b>C2 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 905 666,01	10 570 818,79
<b>Total</b>	<b>7 905 666,01</b>	<b>10 570 818,79</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
<b>C3 PART CAPI N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	166 496,09	152 445,47
<b>Total</b>	<b>166 496,09</b>	<b>152 445,47</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
<b>S1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	569 798,30	219 438,35
<b>Total</b>	<b>569 798,30</b>	<b>219 438,35</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 345 660,23	-261 729,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-8 345 660,23</b>	<b>-261 729,22</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-453 753,27	-21 369,25
<b>Total</b>	<b>-453 753,27</b>	<b>-21 369,25</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
<b>C2 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 433 016,22	-220 699,79
<b>Total</b>	<b>-7 433 016,22</b>	<b>-220 699,79</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
<b>C3 PART CAPI N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-165 399,86	-3 320,72
<b>Total</b>	<b>-165 399,86</b>	<b>-3 320,72</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
<b>S1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-293 490,88	-16 339,46
<b>Total</b>	<b>-293 490,88</b>	<b>-16 339,46</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
28/06/2019	C1 PART CAPI C	24 444 592,68	215 537,047	113,41	0,00	0,00	0,00	0,26
28/06/2019	C2 PART CAPI I	306 629 280,33	2 648 548,356	115,77	0,00	0,00	0,00	0,51
30/06/2020	C1 PART CAPI C	32 344 412,53	286 705,993	112,81	0,00	0,00	0,00	-0,08
30/06/2020	C2 PART CAPI I	330 024 962,55	2 855 919,456	115,55	0,00	0,00	0,00	0,31
30/06/2020	C3 PART CAPI N	535 760,75	5 426,141	98,73	0,00	0,00	0,00	0,26
30/06/2021	C1 PART CAPI C	40 973 204,84	355 435,486	115,27	0,00	0,00	0,00	0,12
30/06/2021	C2 PART CAPI I	390 388 912,40	3 298 158,885	118,36	0,00	0,00	0,00	0,40
30/06/2021	C3 PART CAPI N	1 385 235,34	13 681,895	101,24	0,00	0,00	0,00	0,46
30/06/2022	C1 PART CAPI C	43 271 186,53	386 412,094	111,98	0,00	0,00	0,00	2,23
30/06/2022	C2 PART CAPI I	446 733 391,30	3 872 926,093	115,34	0,00	0,00	0,00	2,67
30/06/2022	C3 PART CAPI N	6 722 237,06	68 202,164	98,56	0,00	0,00	0,00	2,18
30/06/2022	S1 PART CAPI S	14 867 204,87	152 942,858	97,20	0,00	0,00	0,00	1,32
30/06/2023	C1 PART CAPI C	34 553 696,74	301 765,817	114,50	0,00	0,00	0,00	-0,17
30/06/2023	C2 PART CAPI I	566 651 008,72	4 792 990,429	118,22	0,00	0,00	0,00	0,09
30/06/2023	C3 PART CAPI N	12 605 693,63	124 876,472	100,94	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2023	S1 PART CAPI S	22 472 983,14	222 950,501	100,79	0,00	0,00	0,00	1,23

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	156 908,94600	17 781 779,76
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-241 555,22300	-27 201 651,31
Solde net des Souscriptions/Rachats	-84 646,27700	-9 419 871,55
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>301 765,81700</b>	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 063 828,95100	241 449 504,31
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 143 764,61500	-133 842 346,38
Solde net des Souscriptions/Rachats	920 064,33600	107 607 157,93
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>4 792 990,42900</b>	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI N		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	83 372,68500	8 313 350,85
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-26 698,37700	-2 663 971,66
Solde net des Souscriptions/Rachats	56 674,30800	5 649 379,19
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>124 876,47200</b>	

	En quantité	En montant
S1 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	74 359,56100	7 340 379,86
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-4 351,91800	-434 092,99
Solde net des Souscriptions/Rachats	70 007,64300	6 906 286,87
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>222 950,50100</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	842,61
Montant des commissions de souscription perçues	842,61
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	842,61
Montant des commissions de souscription rétrocédées	842,61
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C2 PART CAPI I</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C3 PART CAPI N</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>S1 PART CAPI S</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00

	<b>En montant</b>
<b>S1 PART CAPI S</b>	
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	<b>30/06/2023</b>
FR0010986315 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,70
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	248 729,80
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,81
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	287 458,38
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>30/06/2023</b>
FR0010986323 C2 PART CAPI I	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,40
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	1 985 015,03
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,95
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	4 733 560,25
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>30/06/2023</b>
FR0013458783 C3 PART CAPI N	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,50
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	47 400,99
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,85
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	80 517,54
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>30/06/2023</b>
FR0014007N81 S1 PART CAPI S	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,20
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	37 831,40
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
Créances	Coupons et dividendes	186 297,50
Créances	SRD et règlements différés	3 439 873,30
<b>Total des créances</b>		<b>3 626 170,80</b>
Dettes	SRD et règlements différés	7 306 240,77
Dettes	Frais de gestion	5 312 522,45
<b>Total des dettes</b>		<b>12 618 763,22</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-8 992 592,42</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>632 252 072,73</b>	<b>99,36</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	3 723 348,20	0,59
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	547 702 727,81	86,07
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	18 637 511,23	2,93
TITRES OPC	62 188 485,49	9,77
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>3 626 170,80</b>	<b>0,57</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-12 618 763,22</b>	<b>-1,98</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>13 023 901,92</b>	<b>2,05</b>
DISPONIBILITES	13 023 901,92	2,05
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>636 283 382,23</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>						<b>3 723 348,20</b>	<b>0,59</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>3 723 348,20</b>	<b>0,59</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>						<b>3 723 348,20</b>	<b>0,59</b>
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>3 723 348,20</b>	<b>0,59</b>
LU2382956378 MAJOREL GROUP LUXEMBOURG			EUR	130 187		3 723 348,20	0,59
<b>TOTAL Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>						<b>547 702 727,81</b>	<b>86,08</b>
<b>TOTAL Obligations &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>547 702 727,81</b>	<b>86,08</b>
<b>TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>358 023 496,32</b>	<b>56,27</b>
<b>TOTAL BELGIQUE</b>						<b>15 110 602,45</b>	<b>2,37</b>
BE0002950310 KBC GROUP TV060626	17/02/2023	06/06/2026	EUR	109		10 875 176,59	1,70
BE0974423569 KBC GROUP TV22-290625	29/06/2022	29/06/2025	EUR	43	2,88	4 235 425,86	0,67
<b>TOTAL SUISSE</b>						<b>17 586 972,96</b>	<b>2,76</b>
CH0409606354 UBS GROUP TV18-170425	17/04/2018	17/04/2025	EUR	9 000		8 737 415,41	1,37
CH1168499791 UBS GROUP TV22-210325	21/03/2022	21/03/2025	EUR	9 100		8 849 557,55	1,39
<b>TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE</b>						<b>8 272 421,85</b>	<b>1,30</b>
XS2555412001 CESKA SPORITELNA TV22-141125	16/11/2022	14/11/2025	EUR	48		5 067 960,33	0,79
XS2585977882 UNICRE BK CZ SK 3,625%23-0226	15/02/2023	15/02/2026	EUR	12	3,62	1 198 397,75	0,19
XS2638560156 CESKA SPORITELNA TV23-290627	29/06/2023	29/06/2027	EUR	20	5,94	2 006 063,77	0,32

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>18 097 885,54</b>	<b>2,84</b>
DE000A2TEDB8 THYSSENKRUPP 2,875%19-220224	22/02/2019	22/02/2024	EUR	8 109	2,88	8 108 815,60	1,26
DE000A351WB9 SIXT 5,125%23-091027	26/05/2023	09/10/2027	EUR	2 700	5,12	2 781 297,74	0,44
DE000A3H2UX0 SIXT 1,25%20-091224	09/12/2020	09/12/2024	EUR	3 700	1,75	3 614 658,23	0,57
XS2231715322 ZF FIN 3%20-210925	18/09/2020	21/09/2025	EUR	20	3,00	1 946 973,70	0,31
XS2582404724 ZF FIN 5,75%23-030826	03/02/2023	03/08/2026	EUR	16	5,75	1 646 140,27	0,26
<b>TOTAL DANEMARK</b>						<b>6 055 532,33</b>	<b>0,95</b>
XS2382849888 JYSKE BANK TV21-020926	02/09/2021	02/09/2026	EUR	3 325		3 000 173,46	0,47
XS2412258522 GN STORE NORD 0,875%21-251124	25/11/2021	25/11/2024	EUR	2 400	0,88	2 252 875,07	0,35
XS2544400786 JYSKE BANK OBL4,625%22-110426	11/10/2022	11/04/2026	EUR	800		802 483,80	0,13
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>63 812 435,53</b>	<b>10,03</b>
ES0344251014 IBERCAJA BANCO TV23-070627	07/06/2023	07/06/2027	EUR	16		1 602 367,34	0,25
ES0380907040 UNICAJA BANCO TV21-011226	01/12/2021	01/12/2026	EUR	50		4 500 002,06	0,71
ES0840609004 CXBK COCO TV17-PERP PREF.SEC.		31/12/2050	EUR	9		1 753 869,42	0,28
FR0014005OL1 ARVAL SERV LEAS 0%21-011025	01/10/2021	01/10/2025	EUR	10		904 420,00	0,14
FR0014008FH1 ARVAL SERV LEAS 0,875%22-0225	17/02/2022	17/02/2025	EUR	34	0,88	3 221 004,44	0,51
FR0014009F5 ARVAL SERV LEAS 4,625%23-1224	02/06/2023	02/12/2024	EUR	47	4,62	4 738 891,53	0,74
XS1809245829 INDRA SISTEMAS 3%18-190424	19/04/2018	19/04/2024	EUR	26	3,00	2 565 756,72	0,40
XS1951220596 CAIXABANK TV19-150229 EMTN	15/02/2019	15/02/2029	EUR	86		8 602 157,06	1,35
XS1991397545 BANCO SABADELL 1,75%19-100524	10/05/2019	10/05/2024	EUR	42	1,75	4 110 539,08	0,65

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2076836555 GRIFOLS 1,625%19-150225	15/11/2019	15/02/2025	EUR	4 400	1,62	4 278 930,94	0,67
XS2081491727 FCC ME AMBIENTE 0,815%19-1223	02/12/2019	04/12/2023	EUR	4 500	0,82	4 459 201,64	0,70
XS2177552390 AMADEUS IT 2,5%20-200524	20/05/2020	20/05/2024	EUR	30	2,50	2 964 581,31	0,47
XS2455392584 BANCO SABADELL TV22-240326	24/03/2022	24/03/2026	EUR	6	2,62	575 319,34	0,09
XS2465792294 CELLNEX FINANCE 2,25%22-120426	12/04/2022	12/04/2026	EUR	24	2,25	2 265 341,90	0,36
XS2468378059 CAIXABANK TV22-130426	13/04/2022	13/04/2026	EUR	80		7 590 725,68	1,19
XS2620201421 BBVA TV23-100526	02/05/2023	10/05/2026	EUR	97		9 679 327,07	1,52
<b>TOTAL FINLANDE</b>						<b>1 572 540,41</b>	<b>0,25</b>
XS2461785185 CASTELLUM 2%22-240325	24/03/2022	24/03/2025	EUR	1 700	2,00	1 572 540,41	0,25
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>99 517 703,88</b>	<b>15,65</b>
ES0343307031 KUTXABANK 15062027 OBL	15/06/2023	15/06/2027	EUR	58		5 759 607,91	0,91
FR0010804500 ORANO 4,875%09-230924 EMTN	23/09/2009	23/09/2024	EUR	100	4,88	5 237 657,53	0,82
FR0013233384 ACCOR 2,50%17-250124	25/01/2017	25/01/2024	EUR	18	2,50	1 802 248,03	0,28
FR0013248713 NEXANS 2,75%17-050424	05/04/2017	05/04/2024	EUR	28	2,75	2 789 786,43	0,44
FR0013259116 SEB 1,5%17-310524	31/05/2017	31/05/2024	EUR	12	1,50	1 174 324,13	0,18
FR0013262912 LAGARDERE 1,625%17-210624	21/06/2017	21/06/2024	EUR	40	1,62	3 947 148,74	0,62
FR0013329315 RENAULT 1%18-180424	18/04/2018	18/04/2024	EUR	63	1,00	6 137 547,10	0,96
FR0013367174 IPSOS 2,875%18-210925	21/09/2018	21/09/2025	EUR	4	2,88	393 250,96	0,06
FR0013393774 RCI BANQUE 2%19-110724	11/01/2019	11/07/2024	EUR	750	2,00	748 579,83	0,12
FR0013398070 BNP PARIBAS TV19-230127	23/01/2019	23/01/2027	EUR	72		6 819 562,84	1,07

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013403441 SOCIETE GENERALE 1,25%19-0224	15/02/2019	15/02/2024	EUR	58	1,25	5 730 981,59	0,90
FR0013425170 ARKEMA TV19-PERP.	17/06/2019	31/12/2050	EUR	54		5 323 802,30	0,84
FR0013426376 SPIE 2.625%19-180626	18/06/2019	18/06/2026	EUR	22	2,62	2 104 668,59	0,33
FR0013428414 RENAULT 1,25%19-240625	24/06/2019	24/06/2025	EUR	54	1,25	5 070 284,26	0,80
FR0013449972 ELIS 1%19-030425	03/10/2019	03/04/2025	EUR	47	1,00	4 430 096,21	0,70
FR0013509098 SOCIETEGENERALE TV20-0426	21/04/2020	21/04/2026	EUR	51		4 793 717,41	0,75
FR0014001YE4 ILIAD 0,75%21-110224	11/02/2021	11/02/2024	EUR	120	0,75	11 761 300,27	1,88
FR001400D0Y0 CREDIT AGRICOLE SA 4% 10/12/2026	12/10/2022	12/10/2026	EUR	7		712 327,77	0,11
FR001400E904 RCIB 4,125%22-011225 EMTN	01/12/2022	01/12/2025	EUR	800	4,12	811 462,36	0,13
FR001400F0U6 RCI BQ 4,625%23-130726 EMTN	13/01/2023	13/07/2026	EUR	2 200	4,62	2 244 691,94	0,35
FR001400F6V1 BANQUE STELL 3,875%23-190126	19/01/2023	19/01/2026	EUR	11	3,88	1 111 113,62	0,17
XS1785467751 FORVIA 2,625%18-150625	08/03/2018	15/06/2025	EUR	5 000	2,62	4 786 927,08	0,75
XS1974787480 TOTALENERGIES SE TV19-PERP.	04/04/2019	31/12/2050	EUR	7 400		7 204 648,08	1,13
XS2203995910 SODEXO 0,5%20-170124	17/07/2020	17/01/2024	EUR	2 550	0,50	2 509 177,99	0,39
XS2247623643 GETLINK 3,5%20-301025	30/10/2020	30/10/2025	EUR	3 100	3,50	3 037 128,55	0,48
XS2385389551 HLD INF MET ENV 0,125% 160925	16/09/2021	16/09/2025	EUR	3 400	0,12	3 075 662,36	0,48
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>						<b>1 824 900,13</b>	<b>0,29</b>
XS2247614063 DRAX FINC 2,625%20-011125	04/11/2020	01/11/2025	EUR	1 900	2,62	1 824 900,13	0,29
<b>TOTAL IRLANDE</b>						<b>11 016 327,48</b>	<b>1,73</b>
XS2063288943 EIRCOM FINANCE 1,75%19-011124	22/10/2019	01/11/2024	EUR	3 900	1,75	3 849 387,75	0,60

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2193734733 DELL BK INTL 1,625%20-240624	24/06/2020	24/06/2024	EUR	5 950	1,62	5 798 774,73	0,91
XS2325562424 FRESENIUS FIN 0%21-011025	01/04/2021	01/10/2025	EUR	1 500		1 368 165,00	0,22
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>38 309 369,53</b>	<b>6,02</b>
XS1614415542 INTESA TV17-PERP	16/05/2017	31/12/2050	EUR	5 600		5 507 667,26	0,87
XS2015314037 INTESA SAN 2,625%19-200624	20/06/2019	20/06/2024	EUR	1 900	2,62	1 874 091,79	0,29
XS2021993212 UNICREDIT TV19-030725	03/07/2019	03/07/2025	EUR	6 200		6 021 839,27	0,93
XS2068978050 CREDEM TV19-251025	25/10/2019	25/10/2025	EUR	3 150		3 046 289,92	0,48
XS2072815066 BANCO BPM 1,75%19-280125	28/10/2019	28/01/2025	EUR	3 800	1,75	3 651 866,11	0,57
XS2124192654 BANCA IFIS 1,75%20-250624	25/02/2020	25/06/2024	EUR	2 009	1,75	1 941 116,55	0,31
XS2304664167 INTESA SANPA 0,625%21-240226	22/02/2021	24/02/2026	EUR	2 700	0,62	2 449 834,27	0,39
XS2332254015 CA AUTO BK 0%21-160424	16/04/2021	16/04/2024	EUR	5 100		4 936 749,00	0,78
XS2332589972 NEXI 1,625%21-300426	29/04/2021	30/04/2026	EUR	2 000	1,62	1 833 377,78	0,29
XS2549047244 CA AUTO BK 4,25%22-240324	24/10/2022	24/03/2024	EUR	2 700	4,25	2 732 141,51	0,43
XS2633552026 CA AUTO BK 4,375%23-080626	08/06/2023	08/06/2026	EUR	4 300	4,38	4 314 396,07	0,68
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>12 924 148,44</b>	<b>2,03</b>
DE000A3KSGM5 TRATON FIN LUX 0%21-140624	14/06/2021	14/06/2024	EUR	82		7 872 082,00	1,24
DE000A3LC4C3 TRATON FIN LUX 4,125%23-180125	18/01/2023	18/01/2025	EUR	50	4,12	5 052 066,44	0,79
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>38 723 140,30</b>	<b>6,09</b>
FR0013323326 STELLANTIS 2%18-200325	20/03/2018	20/03/2025	EUR	19	2,00	1 846 747,46	0,29
XS1487495316 SAIPEM FIN INT 3,75%16-080923	08/09/2016	08/09/2023	EUR	3 865	3,75	3 976 231,52	0,62

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1711584430 SAIPEM FIN INT 2,625%17-070125	07/11/2017	07/01/2025	EUR	1 200	2,62	1 177 105,64	0,19
XS1799938995 VW INTL FINANCE TV18-PERP. NC6	27/06/2018	31/12/2050	EUR	49		4 742 687,91	0,75
XS2010040124 ZF EU FINANCE 1,25%19-231023	23/10/2019	23/10/2023	EUR	49	1,25	4 895 877,29	0,77
XS2176872849 PPF Telecom Grp 3,5% 200524	20/05/2020	20/05/2024	EUR	7 700	3,50	7 733 289,24	1,22
XS2178585423 CONTI GUMMI FINANC 2,125%20-23	27/05/2020	27/11/2023	EUR	1 600	2,12	1 609 136,00	0,25
XS2288097483 WIZZ AIR FIN CO 1,35%21-190124	19/01/2021	19/01/2024	EUR	6 800	1,35	6 701 874,14	1,05
XS2433361719 WIZZ AIR FIN CO 1%22-190126	19/01/2022	19/01/2026	EUR	1 500	1,00	1 333 076,92	0,21
XS2477154871 LEASEPLAN 2,125%06052025	06/05/2022	06/05/2025	EUR	4 900	2,12	4 707 114,18	0,74
<b>TOTAL NORVEGE</b>						<b>7 918 141,10</b>	<b>1,24</b>
XS2249892535 ADEVINTA ASA 2,625%20-151125	05/11/2020	15/11/2025	EUR	4 400	2,62	4 242 096,83	0,66
XS2588099478 DNB BANK TV23-160227	16/02/2023	16/02/2027	EUR	3 700	3,62	3 676 044,27	0,58
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>17 281 374,39</b>	<b>2,72</b>
XS2080317832 BALL 0,875%19-150324	18/11/2019	15/03/2024	EUR	3 700	0,88	3 615 126,92	0,57
XS2116728895 FMCC 1,744%24	20/02/2020	19/07/2024	EUR	8 000	1,74	7 877 066,30	1,24
XS2444424639 GENERAL MOTORS 1%22-240225	24/02/2022	24/02/2025	EUR	3 600	1,00	3 421 517,91	0,54
XS2484339499 PPG INDUSTRIES 1,875%22-010625	25/05/2022	01/06/2025	EUR	1 400	1,88	1 345 540,80	0,21
XS2607183980 HARLEY DAVIDS FIN 5,125%23-26	05/04/2023	05/04/2026	EUR	1 000	5,12	1 022 122,46	0,16
<b>TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>49 006 913,37</b>	<b>7,70</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>21 815 087,84</b>	<b>3,43</b>
XS1717591884 BANCO SANTANDER TV17-211124 32	21/11/2017	21/11/2024	EUR	67		6 742 991,47	1,06

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2115156270 BANCO SANTANDER TV20-110225	11/02/2020	11/02/2025	EUR	31		3 106 587,50	0,49
XS2293577354 BANCO SANTANDER TV21-290126	29/01/2021	29/01/2026	EUR	64		6 393 211,37	1,00
XS2476266205 BANCO SANTANDER TV05052024	05/05/2022	05/05/2024	EUR	55		5 572 297,50	0,88
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>6 740 140,15</b>	<b>1,06</b>
FR001400G0W1 ALD TV23-210225	21/02/2023	21/02/2025	EUR	27		2 720 189,93	0,43
FR001400G1Y5 BNP PARIBAS TV23-240225	24/02/2023	24/02/2025	EUR	40		4 019 950,22	0,63
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>						<b>6 089 049,33</b>	<b>0,96</b>
XS2576255751 NATWEST MKTS TV23-130126	13/01/2023	13/01/2026	EUR	6 000		6 089 049,33	0,96
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>3 715 050,89</b>	<b>0,58</b>
XS1713466495 HOLCIM FINANCE TV19-PERP.	05/04/2019	31/12/2050	EUR	3 700		3 715 050,89	0,58
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>10 647 585,16</b>	<b>1,67</b>
XS1821814982 FORD MOTOR CRED TV18-151123	15/05/2018	15/11/2023	EUR	10 600		10 647 585,16	1,67
<b>TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>42 387 906,15</b>	<b>6,66</b>
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>10 715 264,38</b>	<b>1,68</b>
DE000A2LQRW5 ADIDAS 0,05%18-120923 CONV.	12/09/2018	12/09/2023	EUR	54	0,05	10 715 264,38	1,68
<b>TOTAL DANEMARK</b>						<b>4 007 850,00</b>	<b>0,63</b>
XS1965536656 GN STORE NORD 0%19-210524	21/05/2019	21/05/2024	EUR	42		4 007 850,00	0,63
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>10 945 859,96</b>	<b>1,72</b>
ES0813211002 BBVA TV18-PERP COCO 144A-REG S	24/09/2018	31/12/2050	EUR	8		1 590 458,35	0,25
XS1500463358 INDRA SISTEMAS 1,25%16-1023 CV	07/10/2016	07/10/2023	EUR	34	1,25	3 387 030,58	0,53

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1880365975 CAIXABANK TV18-PERP.CONV.	19/09/2018	31/12/2050	EUR	30		5 968 371,03	0,94
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>16 718 931,81</b>	<b>2,63</b>
FR0013285707 ELIS 0%17-061023 OCEANE	06/10/2017	06/10/2023	EUR	183 218		5 781 627,21	0,91
FR0013448412 UBISOFT 0%19-240924 OCEANE	19/09/2019	24/09/2024	EUR	59 400		6 365 482,20	1,00
FR0013526803 WORLDLINE 0%20-300725 OCEANE	30/07/2020	30/07/2025	EUR	42 400		4 571 822,40	0,72
<b>TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>8 598 368,61</b>	<b>1,35</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>5 190 955,20</b>	<b>0,81</b>
FR0011427848 OATE 0,25%13-25072024 INDX	26/02/2013	25/07/2024	EUR	4 200 000	0,25	5 190 955,20	0,81
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>3 407 413,41</b>	<b>0,54</b>
XS2597970800 INTESA SANPAOLO TV23-170325	17/03/2023	17/03/2025	EUR	3 400		3 407 413,41	0,54
<b>TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)</b>						<b>89 686 043,36</b>	<b>14,10</b>
<b>TOTAL BELGIQUE</b>						<b>4 758 170,33</b>	<b>0,75</b>
BE6309987400 SOLVAY TV18-PERP.	04/12/2018	31/12/2050	EUR	47		4 758 170,33	0,75
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>2 042 526,33</b>	<b>0,32</b>
XS1637926137 DEUT PFANDBRFBK TV17-280627	28/06/2017	28/06/2027	EUR	26		2 042 526,33	0,32
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>15 530 450,86</b>	<b>2,44</b>
XS1645495349 CAIXABANK TV17-140728	14/07/2017	14/07/2028	EUR	59		6 057 568,79	0,95
XS1918887156 BANCO SABADELL 5,375%18-121228	12/12/2018	12/12/2028	EUR	92		9 472 882,07	1,49
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>23 088 787,71</b>	<b>3,63</b>
FR0012737963 CREDIT AGR.2,7% 15-150725	15/07/2015	15/07/2025	EUR	3 850 000	2,70	3 734 746,65	0,59

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013252061 VEOLIA TV17-PERP.	19/04/2017	31/12/2050	EUR	55		5 450 939,70	0,86
FR0013367612 EDF TV18-PERP.	04/10/2018	31/12/2050	EUR	66		6 619 257,53	1,04
XS0992293901 SOLVAY FIN.TV13-PERP.JR SUB	12/11/2013	31/12/2050	EUR	7 034		7 283 843,83	1,14
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>23 945 283,18</b>	<b>3,77</b>
IT0005279887 INTESA SANPAOLO TV17-260924	26/09/2017	26/09/2024	EUR	8		803 049,04	0,13
XS0971213201 INTESA SANPAOL 6,625%13-130923	13/09/2013	13/09/2023	EUR	9 951	6,62	10 522 217,38	1,65
XS1953271225 UNICREDIT TV19-200229	20/02/2019	20/02/2029	EUR	4 500		4 559 297,67	0,72
XS1958656552 INTESA SA.TV040329	04/03/2019	04/03/2029	EUR	4 100		4 198 372,67	0,66
XS2000719992 ENEL TV19-240580	24/05/2019	24/05/2080	EUR	400		383 540,31	0,06
XS2026295126 INTESA SANPAOLO TV19-120729	12/07/2019	12/07/2029	EUR	2 100		2 168 252,30	0,34
XS2242929532 ENI TV20-PERP. NC5	13/10/2020	31/12/2050	EUR	1 400		1 310 553,81	0,21
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>14 571 052,32</b>	<b>2,29</b>
XS1207058733 REPSOL INTL TV15-250375 SENIOR	25/03/2015	25/03/2075	EUR	1 000		995 588,03	0,16
XS1224710399 NATURGY FINANCE TV15-PERP.	24/04/2015	31/12/2050	EUR	41		4 030 083,24	0,63
XS1795406575 TELEFONICA EUROPE TV18-PERP.	22/03/2018	31/12/2050	EUR	9		908 707,19	0,14
XS1797138960 IBERDROLA INTL TV18-PERP.	26/03/2018	31/12/2050	EUR	30		2 980 746,39	0,47
XS1933828433 TELEFONICA EUROPE TV19-PERP.	14/03/2019	31/12/2050	EUR	57		5 655 927,47	0,89
<b>TOTAL SUEDE</b>						<b>5 749 772,63</b>	<b>0,90</b>
XS1511589605 SEB 1.375% T2 1028	31/10/2016	31/10/2028	EUR	5 769		5 749 772,63	0,90
<b>TOTAL Titres de créances</b>						<b>18 637 511,23</b>	<b>2,93</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>18 637 511,23</b>	<b>2,93</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociables</b>						<b>18 637 511,23</b>	<b>2,93</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>2 408 916,49</b>	<b>0,38</b>
ES00000128S2 SPAIN TV17-301127 INDX	26/04/2017	30/11/2027	EUR	2 000	0,65	2 408 916,49	0,38
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>16 228 594,74</b>	<b>2,55</b>
IT0005004426 ITALY TV14-150924 INFLATION	19/03/2014	15/09/2024	EUR	13 000	2,35	16 228 594,74	2,55
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>						<b>62 188 485,49</b>	<b>9,77</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>						<b>62 188 485,49</b>	<b>9,77</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>62 188 485,49</b>	<b>9,77</b>
FR0010885236 OSTRUM SRI MONEY P.IC FCP 4DEC			EUR	599		62 188 485,49	9,77

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(\* ) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(\* ) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(\* ) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part S1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*